

3241

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

315 172 445 RCS NANTERRE

DU 27 MAI 2005

500 parts

- Un exemplaire de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

BEAS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros

7-9 Villa Houssay
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

315 172 445 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 27 MAI 2005

L'an deux mil cinq, et le vingt sept mai à 14 heures 30, les Associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Il résulte de la feuille de présence que sont présents ou représentés :

La Société Deloitte & Associés, représentée par son Directeur Général
Monsieur Jean-Paul PICARD
propriétaire de

499 parts

Monsieur Pierre VICTOR, Associé et Gérant,
propriétaire de

1 part

TOTAL

500 parts

représentant la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Pierre VICTOR préside la séance en qualité de Gérant, Associé.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession de parts,
- Agrément d'un nouvel associé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de la Société Deloitte & Associés de céder les 499 parts sociales lui appartenant à la Société Financière In Extenso National - Société Anonyme au capital de 57 126 euros, dont le siège social est 6bis rue des Gravières – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 480 099 373 – autorise cette cession et agréé expressément la Société Financière In Extenso National en qualité de nouvel associé à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés et le Gérant.

